



S'assurer suite a annulation permis pour alcoolemie

Par **claire0738**, le **04/06/2009** à **17:00**

Bonjour,

Juste une petite question concernant les assurances automobiles. Mon ami s'est vu retiré le permis de conduire il y a quelques années, motif: alcoolémie en recidive (mais aucun accident, ou autre incident, juste controles de police). Il l'a repassé et obtenu en décembre dernier, puis visites médicales obligatoires, il s'est racheté une conduite sur le sujet, et donc aujourd'hui, permis de conduire avec date de validité pour nouveau controle dans 3 ans. Nous ne trouvons pas sur lyon d'assurance qui accepte de l'assurer, ne serait-ce qu'au minimum obligatoire et avec des tarifs que l'on s'attend à trouver élevés. Y-a-t'il une obligation légale pour les assureurs de nous prendre comme client puisqu'il est obligatoire d'etre assuré. Dois-je assurer le vehicule à mon nom alors qu'il le conduit, ou doit-il circuler sans assurance puisque tout le monde le refuse?

Connaissez-vous une assurance qui pourrait l'assurer sur Lyon?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.